

**ASSEMBLEE MUNICIPALE  
LE LUNDI 11 DECEMBRE 2017 A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

**Ordre du jour :**

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 37'000.-- pour la reprise de la route de Moron et la place de pique-nique à Bellelay.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 55'000.-- pour la pose de récupérateurs de balles aux stands de tir de Saicourt et Le Fuet.
3. Discuter et accepter le principe de la création de la nouvelle SA pour l'exploitation de la piscine de l'Orval.
4. Ratifier le contrat concernant le service régional du travail social en milieu scolaire.
5. Discuter et accepter le budget 2018 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
6. Discuter et approuver la modification de l'article 2 du règlement sur la taxe de séjour.
7. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les eaux usées.
8. Discuter et approuver le nouveau règlement sur la taxe de la plus-value.
9. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2017.
10. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
11. Informations du Conseil municipal.
12. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous point 6, 7 et 8 sont déposés publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 8 novembre 2017